

COMPTE - RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 12 FEVRIER 1987

LES DECISIONS :

- Création à la rentrée 87/88 d'un diplôme européen de management international.
- Demandes d'habilitations pour des nouveaux diplômes : DEUG Sciences Economiques ; licence et maîtrise d'arts et communication ; MST urbanisme, architecture construction et informatique.
- Programme de développement pluriannuel (pour les formations notamment).
- Adoption du budget prévisionnel des services généraux
- Création de postes liée aux demandes d'habilitation.
- Convention avec le Québec (échanges d'étudiants)
- Convention avec le C.F.P.H. (formation continue et transfert).
- Nomination d'un directeur (J-P CALLEGARI) au C.V.R.T.T.
- Composition de la commission des statuts et règlements.

CREATION D'ENSEIGNEMENTS NOUVEAUX :

Le président TISON rappelle :

- une lettre du 13 Janvier 1987 de la direction des enseignements supérieurs qui demande aux universités de ne pas déposer de demandes de nouvelles habilitations en 2ème et 3ème cycles, sauf urgence. Si c'est le cas, un ou deux dossiers au maximum seront examinés. Par contre l'effort sera porté sur l'accueil des étudiants en 1er cycle.

- la loi "Savary" et notamment les passages suivants :

- . le conseil des études et de la vie universitaire instruit les demandes d'habilitation et les projets de nouvelles filières... (art. 31).

.../

- . le conseil scientifique... est consulté ... sur les demandes d'habilitation... (art. 30).
- . le conseil de l'université détermine la politique de l'établissement (art. 28).

1er cycle : Le président présente le projet de DEUG sciences économiques qui sera ouvert en priorité aux étudiants des 4 bassins de formation et d'emploi (BFE) du sud du département (Avesnes - Cambrai - Douai - Valenciennes) : 75 places en 1ère année et 50 en année préparatoire au DEUG pour certains bacs.

- Le président démontre que le DEUG correspond :
- au manque de cadres en commerce et management dans le Nord (sur 17 grandes écoles, deux seulement sont commerciales ESCAE et EDHEC et sont privées - le DEUG serait donc la base d'une nouvelle formation).
  - à la croissance des bacheliers des séries B, et surtout G, dans les 4 BFE du sud (en 2 ans le nombre de bacheliers B a augmenté de 34%, celui des G de 74%, celui des G3 de 96%). Par contre dans l'académie on constate depuis 2 ans un tassement des séries scientifiques (D : -3% ; C : +1% ; E : -21%) . L'Université doit donc tenir compte des aspirations de la jeunesse de sa région.

Ainsi en amont et en aval de l'université le DEUG Sciences Economiques trouve sa véritable légitimité.

Le Président ouvre un débat sur ce projet qui fait l'unanimité des conseillers et notamment celle d'un ancien ministre du plan, M. LE GARREC , qui souligne que l'une des grandes faiblesses de l'économie française est liée à l'insuffisance de cadres dans ce secteur.

2ème cycle :

Licence en droit : le renouvellement de cette habilitation est adopté à l'unanimité.

Diplôme européen de management international :

Le projet de diplôme d'université, présenté par Monsieur A. LECOCQ, est adopté à l'unanimité (moins un refus de prendre part au vote) à la condition que soient étudiées ultérieurement les conditions d'une ouverture aux étudiants de Langues étrangères appliquées de l'Institut des Lettres, Langues et Arts.

Ce diplôme européen n'est pas, pour l'instant, rattaché à un institut de l'Université. Il pourrait l'être à la Faculté de Droit... s'il est présenté devant le conseil de Droit comme le fait remarquer Madame MONSALLIER. Ce diplôme sera ouvert à la rentrée 87/88.

.../

Diplômes nationaux :

Devant l'obligation de ne présenter que 2 habilitations nouvelles, le conseil a vivement protesté, parlant même d'"auto-mutilation". Il a dû cependant se prononcer sur le classement établi, à titre consultatif, par le conseil scientifique, à savoir :

- 1) Licence et Maîtrise d'Arts et Communication.
- 2) MST Urbanisme, Architecture, Construction et Informatique.
- 3) Maîtrise de Droit Européen.

(le CEVU avait classé en n°2 la Maîtrise de Droit Européen, en n°3 la MST).

Le conseil d'université a donc indiqué au président TISON (qui le lui avait demandé expressément) les deux dossiers qu'il devait présenter au ministère :

en n°1 : la Licence et Maîtrise d'Arts et Communication  
en n°2 : la MST . Ce choix, qui incombe au conseil d'université (ce dernier détermine la politique de l'établissement) a été obtenu après un débat passionné et quelquefois "fratricide" et après un vote à bulletins secrets (40 votants - 5 blancs - 6 non - 29 oui... pour le classement établi par le conseil scientifique).

Mais pour ne plus rencontrer de telles situations le conseil a souhaité établir un plan pluriannuel de créations de filières qui accorderait la priorité en 1988 à la Maîtrise de Droit Européen (si les 2 habilitations étaient accordées en 87).

Le conseil a voté à l'unanimité le texte suivant :

"Le conseil d'administration de l'Université de VALENCIENNES et du HAINAUT-CAMBRESIS, réuni le 12 Février 1987, insiste sur l'absolue nécessité de demander en priorité dans les années à venir, et ceci dès la rentrée 1988, la création de 2nds cycles à l'Institut des Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion et à l'Institut des Lettres, Langues et Arts, et notamment :

- de la Maîtrise de Droit Européen ;
- de la Maîtrise de Lettres Modernes ;
- de la Licence de Langue Vivante Etrangère, mention Anglais ;
- de la Licence de Langue Vivante Etrangère, mention Allemand.

Il s'engage à définir lors d'une prochaine réunion un programme de développement pluriannuel".

Ce conseil a ensuite voté, également à l'unanimité, un second texte destiné au Ministre de l'Enseignement Supérieur.

.../

"Le conseil d'administration de l'Université de VALENCIENNES et du HAINAUT-CAMBRESIS souhaite que cette Université puisse poursuivre le développement de ses actions de formation et de recherche et regrette qu'une limitation aussi drastique des demandes d'habilitations de 2nd cycle soit imposée par le Ministère, risquant par là-même de compromettre le développement d'une jeune Université en pleine expansion, dans une région qui connaît une situation économique très préoccupante, et qui a besoin de nombreux cadres moyens et supérieurs dans des créneaux diversifiés pour assurer sa reconversion.

Le Conseil d'Administration souhaite notamment que soient mises en place des filières professionnelles complètes, dans le domaine des sciences économiques, commerciales et juridiques, à finalité européenne, et que les 2nds et 3èmes cycles bénéficient d'un développement harmonieux dans les divers Instituts qui en ont la vocation.

Le Conseil d'Administration attire l'attention de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur la situation dramatique que crée à l'Université un taux d'encadrement de 52% (document émanant de la Direction des Enseignements Supérieurs), et mandate le Président de l'Université pour réclamer avec insistance des postes d'enseignants-chercheurs et de personnels ATOS".

#### Budget prévisionnel des services généraux :

Il est présenté par M. PRUVOT, rapporteur de la commission des finances et du budget. Le Président fait remarquer que l'Université a diminué le budget des services généraux dans les limites maximales malgré les charges salariales (des personnels vacataires et de services).

M. SOENEN propose une réflexion sur la politique des personnels ATOS de l'Université, notamment sur les personnels vacataires.

Le Président TISON demande à Monsieur le Secrétaire Général d'établir une liste de l'ensemble des ATOS avec leur affectation et leur mission (pour répondre notamment, à MM. TOURNIER et FLORENT). Il mettra à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Commission du Personnel l'étude du dossier des personnels vacataires.

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Un vote séparé pour porter de 40 F à 50 F le montant des frais divers lors de l'inscription des étudiants, est adopté à l'unanimité moins deux voix, celles des étudiants.

#### Créations de postes liées aux demandes d'habilitation :

A l'unanimité (moins une abstention) le conseil a classé dans l'ordre prioritaire suivant les demandes de postes à créer.

- 1) agrégé en arts plastiques ;
- 2) professeur des universités en génie mécanique (section 25-02) ;
- 3) certifié en arts plastiques ;
- 4) professeur des universités en thermique (section 26-01).

.../

La demande d'un poste ATOS (minimum 2B) de Technicien en Arts Plastiques - Graphiques - Scénographie - Communication Audiovisuelle a également été adoptée à l'unanimité.

- Mme MONSALLIER demande la création de 2 postes de Maître de Conférences en Droit Privé et 2 de Droit Public... dans l'hypothèse où le M.E.N. accorderait l'habilitation de la Maîtrise de Droit Européen.

#### Convention avec le Québec :

M. FLORENT présente une convention type à signer avec la conférence des Recteurs des Universités du Québec : elle doit favoriser les échanges d'étudiants. Elle présente l'intérêt, pour l'étudiant français qui souhaite suivre pendant 6 mois ou un an un programme québécois de ne s'acquitter que du montant des frais de scolarisation français et obtenir le diplôme national français correspondant aux programmes québécois suivis. Le transport aller et retour ne coûtant qu'environ 500 F (subventions pour la différence), le coût de la vie sur le campus nord-américain ne sera pas supérieur (ou peu s'en faut) à celui d'une université française.

Le Président est autorisé (unanimité du conseil) à signer cette convention.

#### Convention avec la C.F.P.H. :

Par cette convention l'Institut des Sciences et Techniques et le Centre de formation et de Perfectionnement d'HAUTMONT s'engagent à coopérer en matière de formation et de transfert. Les formations seront placées sous la responsabilité pédagogique de l'I.S.T.V. (article 5 modifié par le conseil).

Cette convention est placée dans le cadre du pôle productique mis en place par la Région.

M. PHILIPPE qui n'a pas obtenu les programmes détaillés du C.F.P.H. vote "contre" car il estime que les C.C.I. n'ont pas vocation à enseigner.

M. MORIAMEZ s'oppose également à la convention dans la mesure où le laboratoire d'opto-acousto-électronique n'a pas été consulté sur les actions de contrôle non destructif.

La convention est adoptée par 19 voix contre 4 et 7 abstentions.

#### Modification des statuts du CEPPE :

Le conseil à l'unanimité (moins 4 abstentions) décide d'ajouter un représentant de la CCI de Valenciennes parmi les membres du conseil de gestion du CEPPE.

Nomination d'un directeur au C.V.R.T.T. :

M. Jean-Pierre CALLEGARI est administrateur provisoire du Centre de Valorisation de la Recherche et du Transfert de Technologie. Le Président TISON propose de le nommer directeur. Le conseil émet un avis favorable, à l'unanimité.

Commission des statuts et règlements :

La composition de cette commission est adoptée à l'unanimité.

MEMBRES DE LA COMMISSION  
DES  
STATUTS ET REGLEMENTS DE L'UNIVERSITE  
(PROPOSITION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 FEVRIER 1987)  
-----

M. Pierre TISON : Président de l'Université.

M. l'Agent Comptable  
M. le Secrétaire Général

M. ANGUE : Directeur du Service Commun de la Formation Continue ;  
M. BALENGHIEN : Chef du Service Technique ;  
M. CALLEGARI : Directeur du Centre de Valorisation de la Recherche et du Transfert de Technologies ;  
Mme CANTEGRIT : Faculté des Sciences Juridiques Economiques et de Gestion ;  
M. DEL CAMPO : Membre du Conseil d'Administration ;  
M. DELQUIGNIES : Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de VALENCIENNES ;  
Mme DOUCHEZ : Faculté des Sciences Juridiques Economiques et de Gestion ;  
Mme FRANCE : Membre du Conseil d'Administration ;  
M. MACHELART : Directeur de l'Institut des Lettres, Sciences Humaines et Arts ;  
Mme MONSALLIER : Directeur de la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et de Gestion ;  
M. OBERT : Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.) ;  
Mme PAWLINSKI : Chef du Service du Personnel ;  
M. PHILIPPE : Membre du Conseil d'Administration ;  
Melle PLAISANT : Directeur du Service Universitaire d'Accueil, d'Orientatin et d'Insertion Professionnelle ;  
M. PRUVOT : Directeur du Département Universitaire de Formation en Activité Physique et Sportive (D.U.F.A.P.S.) ;  
M. SOENEN : Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de VALENCIENNES ;  
M. TORGUET : Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs (E.N.S.I.) de Mécanique et d'Energétique ;  
M. TROUALEN : Membre du Conseil Scientifique.

Deux étudiants désignés parmi eux par les étudiants élus aux 3 conseils de l'Université.

.../

Etaients Présents :

Personnalités extérieures :

MM. LE GARREC, PHILIPPE, DELBECQ, SZYMUSIAK,  
CARPENTIER, GRIMALDI.

Collège A :

Mme VICHY  
MM. FLAMME, FIOROT, FLORENT, HORLING, MORIAMEZ M,  
RAVALARD, SOENEN, TOURNIER, WILLAEYS.

Collège B :

Mmes HIPPOLYTE, MONSALLIER.  
Melle PLAISANT.  
MM. DEL CAMPO, NOGACKI, NONGAILLARD, OBERT,  
RAVIART, TISON.

Collège ATOS :

Mmes AMEUR, FRANCE.  
MM. DUEZ, CAMUS.

Collège Etudiant :

Melle MEIRHAEGHE  
MM. DEFAUX, FERU.

Membres Siégeant de Droit :

M. l'Agent Comptable,  
M. le Secrétaire Général.

Invité :

M. PRUVOT

Excusés :

M. CAROUS,  
M. LE RECTEUR.

Ont donné pouvoir :

M. GUILLAUME à M. DELBECQ ;  
M. DELQUIGNIES à M. DELBECQ ;  
M. PARENT à M. LE GARREC ;  
M. BALENGHIEN à Mme FRANCE ;  
M. BOURTON à M. TOURNIER ;  
M. GADRON à M. DEL CAMPO ;  
M. LOQUET à M. TISON ;  
M. VERCAIGNE à Melle MEIRHAEGHE.